

Les Ministres de la Cour de *Saxe*, n'ayant pû qu'être sensibles aux imputations qui les regardoient, l'on allégué sur leur sujet ce qui suit.

» Le Ministère de Sa Maj. Polonoise & le
 » Comte de Bruhl, son premier Ministre, en
 » particulier, ont le malheur d'être des objets
 » marqués de disgrâce aux yeux de Sa Majesté
 » Prussienne, & de se voir maltraités, par son
 » ordre, à la face de toute la Terre, par les
 » expressions les plus dures, & d'une manière
 » dont il est difficile de trouver d'exemple. Ce
 » Ministre, quoique pénétré de douleur d'a-
 » voir déplu à un si grand Roi, a cepen-
 » dant cette consolation, que la haine mar-
 » quée aux Ministres d'un Prince que l'on
 » traite en ennemi, est le témoignage le plus
 » authentique & le moins équivoque que puis-
 » sent recevoir leur vigilance & leur fidélité
 » pour le bien du service & les intérêts de leur
 » Maître. Du reste, le Comte de Bruhl n'a de
 » compte à rendre qu'à son Roi, seul en droit
 » de décider sur sa conduite.

Entre autres conclusions qui terminent cet Ecrit, est la suivante.

» Sa Maj. Polonoise en appelle, avec toute
 » la confiance qui s'accorde avec sa dignité,
 » au jugement de tous les Etats libres en Eu-
 » rope, & à celui de tous ses Co- Etats. Le
 » danger dont ils sont tous également mena-
 » cés, après une violation si énorme du Droit
 » des Gens & des Loix de l'Empire, est trop
 » évident pour qu'ils puissent y méconnoître
 » leur intérêt commun. Elle les somme, en
 » conséquence, de faire usage de leurs forces
 » réunies, pour mettre, pendant qu'il est en-